



Carmausin
Ségala

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 9 JUIN 2026

Convoqué le 2 juin 2026, le conseil communautaire s'est réuni en session ordinaire le 9 juin 2026 à 18h, dans la salle communale de Labastide Gabausse, sous la Présidence de Jean-Marc BALARAN.

Étaient présents, les délégués suivants :

Titulaires présents : 48 (du début au point 3.13) et 46 (du point 4 à la fin)

ANDRIEU Gwenaël (pouvoir de GRANIER Marie), ASTIE Alain, BALARAN Jean-Marc, BARRAU Jean-Louis (pouvoir de NORKOWSKI Patrice), BESOMBES Julien, BONFANTI Djamila, BOUYSSIE François, BRANDLI BARBANCE Simon, CALMELS Thierry, CALVIGNAC Lionel, CAUSSANEL Francis, CINTAS Jean-Marc (pouvoir de SAN ANDRES Thierry), CLERGUE Jean-Claude, COURVEILLE Martine, DEDIEU Karine, EMERIAUD Françoise, ESCOUTES Jean-Marc, FOULCHE Thierry, GALAN Elisabeth (jusqu'au point 3.13), GARCIA Patrick (pouvoir de KOWALIK Jean-François), GRIMAUD Hélène, ICHARD Xavier, KULIFAJ TESSON Mylène (pouvoir de BORIES Anne-Marie), LOPES Delphine, MAFFRE Alain (pouvoir de DELPOUX Jacqueline), MALATERRE Guy (jusqu'au point 3.13), MALIET Thierry, MANUEL Christian, MASSOL Corinne, MERCIER Roland, MIELVAQUE Julie, MUNOZ Sonia, PUECH Christian, RATABOUL Gisèle, RECOULES Vincent, REDO Aline, ROUTHÉ Jean-Paul, RUIZ Laurent (pouvoir de CARIVENC Julien), SANCHEZ Marie-Christine, SCHULTHEISS Pierre (pouvoir de BOUSQUET Jean-Louis), SENAUX OCHOA Stéphanie, SENEGES Jean-Marc, SIBRA Jean-Michel, SODRICH Thierry, TAGLIAFERRI Rosanne, TOURSEL Denis, VALIERE Jean, VEDEL Adeline.

Suppléant présent avec voix délibérative : 1

BAPAUME Martine (représente HAMON Christian)

Titulaires excusés : 11 (du début au point 3.13) et 13 (du point 4 à la fin)

BORIES Anne-Marie (pouvoir à KULIFAJ TESSON Mylène), BOUSQUET Jean-Louis (pouvoir à SCHULTHEISS Pierre), BOUSQUIE Patrick, CARIVENC Julien (pouvoir à RUIZ Laurent), DELPOUX Jacqueline (pouvoir à MAFFRE Alain), GALAN Elisabeth (à partir du point 4), GRANIER Marie (pouvoir à ANDRIEU Gwenaël), HAMON Christian (représenté), KOWALIK Jean-François (pouvoir à GARCIA Patrick), MALATERRE Guy (à partir du point 4), NORKOWSKI Patrice (pouvoir à BARRAU Jean-Louis), SAN ANDRES Thierry (pouvoir à CINTAS Jean-Marc), TESSON Régis.

Suppléant présent sans voix délibérative : 0

Secrétaire de séance :

COURVEILLE Martine

NOMBRE DE MEMBRES – QUORUM : 30			
Titulaires en exercice	59	Suppléant avec voix	1
Titulaires présents	48	Voix délibératives	57
Délégués avec pouvoir	8	Membres présents	49

DELIBERATION N° 2026/06/09-2.5 :
MODIFICATION DE LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU

Lors du précédent conseil, l'assemblée avait voté des délégations du conseil communautaire au bureau. Il convient d'apporter quelques modifications à ces délégations et de rajouter / modifier :

- Renouvellement des adhésions à divers organismes et validation de la cotisation annuelle selon les modalités de calcul afférents à chaque organisme.
- Aide aux loyers en faveur de la création et reprise d'un commerce / entreprise dans le cadre du règlement établi et validé par le conseil communautaire.
- Projet d'établissement des crèches intercommunales
- Règlement d'attribution des places dans les EAJE (établissement d'accueil du jeune enfant).

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE la modification de ces délégations du conseil communautaire au bureau.

Toutes les délégations données au bureau sont reprises ci-dessous :

- Aides aux voyages ;
- Conventions de renouvellement des baux, locations des propriétés de la 3CS qui ne relèvent pas d'une modification substantielle de l'objet ;
- Modifications statutaires des syndicats auxquels la collectivité adhère déjà (augmentation capital, modification périmètre, ...) ;
- Vente de biens ou matériels d'une valeur inférieure à 5 000 € ;
- Dotation en faveur de la création ou reprise d'un commerce / entreprise dans le cadre du règlement établi par la commission économie (et déjà validé par le conseil) ;
- Aide aux loyers en faveur de la création et reprise d'un commerce / entreprise dans le cadre du règlement établi et validé par le conseil communautaire ;
- Renouvellement des adhésions à divers organismes (exemple : CAUE, Initiative Tarn, fondation du patrimoine, ...) et validation de la cotisation annuelle selon les modalités de calcul afférents à chaque organisme ;
- Approbation des RPQS des syndicats auxquels la 3CS adhère ;
- Intégration à l'inventaire des acquisitions du fonds de collection du musée ;
- Remboursement de frais et dépenses avancés par un agent ou un élu pour le compte de la 3CS d'un montant inférieur à 500 €.
- Règlement de fonctionnement des crèches intercommunales ;
- Projet d'établissement des crèches intercommunales ;
- Règlement d'attribution des places dans les EAJE (établissement d'accueil du jeune enfant).

Fait et délibéré le 9 juin 2026.

**Le Président,
Jean-Marc BALARAN**



Communauté de Communes
2 Rue du Gaz
81400 CARMAUX
Carmausin-Ségala

**Le secrétaire de séance,
Martine COURVEILLE**



Acte certifié exécutoire compte tenu :
- de sa transmission en Préfecture le
- de sa publication le

